

AMÉNAGEMENT ET GESTION D'UN TERRITOIRE : L'EXEMPLE DE L'ABBAYE DE FLINES

Planning and management of a territory : The example of the Abbey of Flines

Monique HEDDEBAUT

Présidente de Flines au Fil de son Histoire FFH
monique.heddebaut@gmail.com

Résumé

L'implantation de l'abbaye de Flines dans la plaine de la Scarpe s'est faite dans un secteur longtemps limite politique entre les provinces d'Artois, de Flandre et du Hainaut, à une époque (mi-XIII^e siècle) où la nation n'était qu'un agrégat de territoires non nécessairement contigus. La capture anthropique de la Satis supérieure, au X^e siècle, a modifié l'équilibre hydraulique local, favorisé la pêche et le transport fluvial. Les rivalités inhérentes au système féodal n'ont pas facilité les adaptations nécessaires. À partir du XVIII^e siècle, la frontière nationale étant devenue linéaire, et reportée à la confluence de la Scarpe avec l'Escaut, une nouvelle adaptation est devenue nécessaire. La Révolution a conduit à l'élimination de toute trace en surface, mais l'archéologie et l'histoire, aujourd'hui, nous aident à mieux comprendre les interactions humaines avec la nature..

Abstract

The Flines abbey on the Scarpe alluvial plain was set up within a border area between Artois, Flanders and Hainaut provinces. By that time, the nation was more a patchwork of territories rather than a contiguous one. By Xth century, anthropic fluvial capture of the upstream part of Satis river has modified the natural hydraulic equilibrium, and hence fishing and transport activities. From XVIIIth, a new adaptation was necessary henceforth as a linear national border was defined downstream to Scarpe and Scheldt confluence. The Revolution led to erasing any shallow trace of the abbey ; however, present archaeology and history allow us to better understand human interactions with nature.

INTRODUCTION

L'observation d'un paysage, de sa morphologie, de la composition de ses sols, de la densité du réseau hydrographique qui le draine, a de tout temps guidé les activités humaines, avant que les progrès technologiques introduits avec le XX^e siècle ne nous aient donné l'illusion de pouvoir prêter moins d'attention à la phase d'observation. C'était une nécessité dont l'apprentissage a sans doute causé de nombreuses victimes dans des sites inondables, ou susceptibles d'instabilité mécanique induite par le climat et la dynamique d'érosion/sédimentation, risques naturels majeurs de cette région. Avec le recul de l'histoire, plusieurs événements paraissent avoir été conditionnés par ces paramètres ; réciproquement, quelques fins observateurs paysagers (comme Vauban) ont su en tirer parti pour localiser des aménagements stratégiques. Cet article inaugure une coopération entre historiens et géologues pour mieux comprendre tant l'évolution des paysages durant la période historique, que l'échec ou le succès d'initiatives passées, militaires comme civiles.

Les comtes de Flandre à la tête d'un territoire riche et puissant, se sont souvent opposés à leur suzerain, le roi de France, qui cherchait à asseoir son autorité. De nombreuses batailles se sont déroulées dans le comté, telles celles de Bouvines en 1214, des « Éperons d'or » à Courtrai en 1302 et de Mons-en-Pévèle en 1304. Mais cette période fut également une époque

d'expansion économique et d'essor démographique où les cités ont mis en valeur de vastes contrées et conquis des privilèges considérables. L'Église y a contribué et joué un rôle social et culturel important. C'est dans ce contexte que s'est inscrite la fondation de l'abbaye de l'Honneur-Notre-Dame, qui a compté parmi les dix grandes abbayes cisterciennes de femmes en France (Heddebaut, 2021). Les répercussions d'une telle installation ont été considérables pour ce territoire dans la coexistence et l'interaction entre les communes et les seigneurs locaux.

L'INSTALLATION

Une fondation comtale

Marguerite de Constantinople, fille de Bauduin IX et descendante de Charlemagne, fonde en 1234 l'abbaye de l'Honneur-Notre-Dame à Orchies, une ville de Pévèle qu'elle apprécie particulièrement. La communauté est rapidement affiliée à l'ordre de Cîteaux. Elle devient comtesse de Flandre en 1244, à la mort de sa sœur Jeanne qui est à l'origine de l'abbaye cistercienne de Marquette dans les années 1226-1228. Elle possède un patrimoine foncier de 900 hectares en Flandre, des dîmes et des portions de dîmes, des rentes en nature ou en argent, des dons testamentaires. La grande charte de 1253 énumère toutes les possessions de la comtesse et permet d'en mesurer toute l'importance et la puissance.

Le site retenu

Très rapidement, en 1251, s'impose la décision de transférer la communauté à Flines. Ode de Maigny, l'abbesse de l'abbaye de Marquette, près de Lille, élue en 1242, dirige les opérations. Elle doit résoudre un certain nombre de difficultés d'ordre politique, juridique et technique, connues grâce aux litiges et aux accords intervenus. L'installation à Flines oblige la comtesse de Flandre et l'abbesse en titre à négocier à la fois avec les seigneurs locaux et les communautés religieuses établies antérieurement sur ce territoire (Fig. 1).

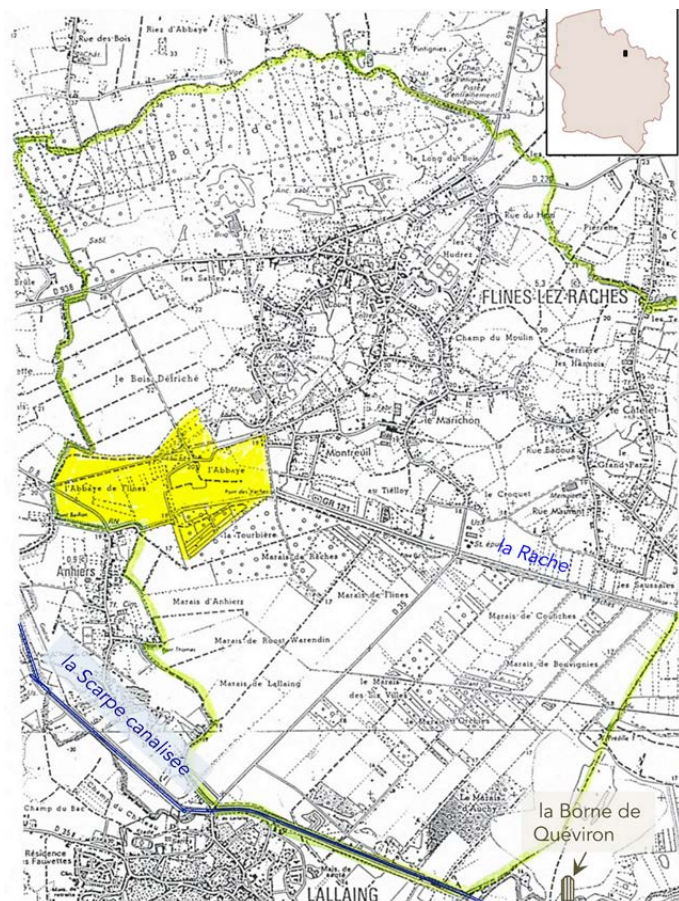


Fig. 1. – Emprise des terres de l'abbaye sur le territoire de la commune de Flines-lez-Râches. Fonds cartographique IGN de 1981.

Fig. 1. – Location of abbey land properties through Flines-lez-Râches rural district. IGN. topographical map (1981).

Le site retenu est une terrasse sablonneuse orientée est-ouest qui oblique vers le sud, là où s'est implanté le village d'Anhiers. Elle est cernée par une zone alluviale formée de sables, d'argiles dans lesquels s'intercalent de la tourbe et des lits de graviers (Fig. 2). Cette région déjà humide a probablement été rendue marécageuse après les aménagements hydrauliques entrepris au X^e siècle à Douai par le comte de Flandre, Arnould 1^{er}. Par le percement du « seuil de Vitry » et le détournement des eaux qui s'écoulaient auparavant vers le sud et désormais en direction de Douai (Louis, 1990 ; Louis et Collette, 2009), il assure l'approvisionnement en eau de

la ville, fait tourner les moulins, perçoit des taxes liées à la circulation sur la Scarpe (Fig. 3) et développe l'industrie du drap et des céréales au détriment de la ville de Lambres. Ces travaux entraînent toutefois en aval, un engorgement des terres situées à une altitude comprise entre 16 et 20 mètres alors que la déclivité des terres de la vallée de la Scarpe inférieure entre Douai et Saint-Amand, n'excède pas 20 cm par km jusqu'à l'embouchure dans la mer du Nord.

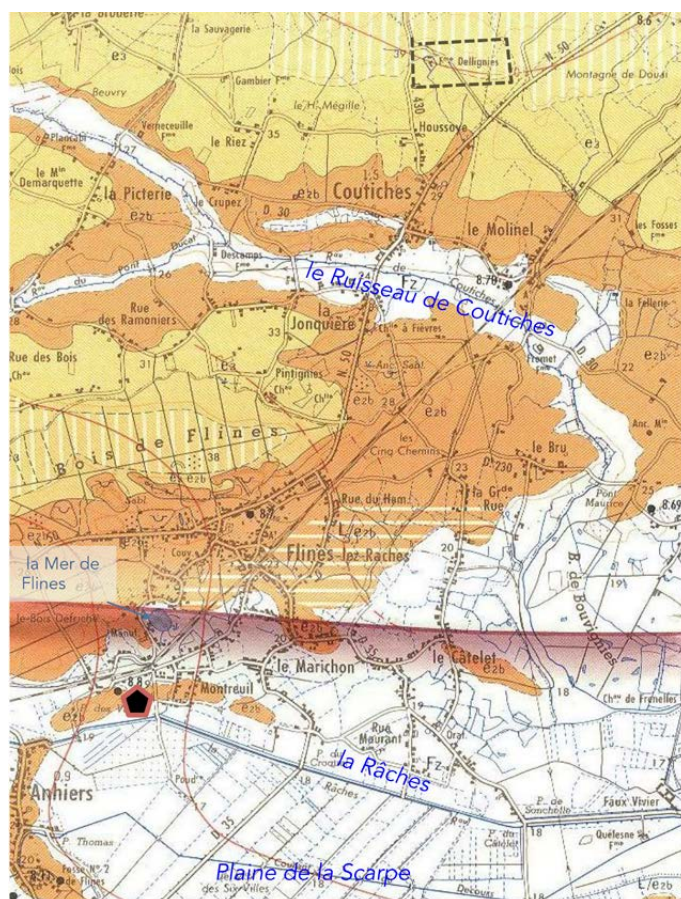


Fig. 2. – Extrait de la carte géologique de Carvin (Desoignies & Sangnier, 1968). L'abbaye est posée sur un banc de sable émergeant de la plaine marécageuse (symbole rouge et noir). L'encadré situe la Ferme Dellignies : voir détail Fig. 7.

Fig. 2. – Part of Carvin geological map (Desoignies & Sangnier, 1968). Abbey buildings lie upon a sandy dome within a swampy fluvial plain (red and black symbol). Dellignies Farm is located inside the dotted box: see Fig. 7.



Fig. 3. – Écluse de Lallaing, sur l'actuelle Scarpe canalisée, en contrebas des terres de l'abbaye de Flines. Photo M. Heddebaut.

Fig. 3. – Lallaing lock, along Scarpe canal, downslope from Flines abbey. Photo M. Heddebaut.

Photo M. Heddebaut. Les négociations avec le diocèse

Les raisons de ce déménagement sont mal connues : elles sont *gravissima* selon les textes. Certains ont avancé que les chanoines d'Orchies, possesseurs de la dîme d'Orchies et patrons de la cure, ont vu d'un mauvais œil l'installation d'une voisine aussi puissante. Une rente annuelle a pourtant été versée à titre de compensation. Il est un fait que ce déplacement a permis de quitter le diocèse de Tournai pour celui d'Arras, guère éloigné, le ruisseau de Coutiches jouant le rôle de limite (Fig. 2). La situation de Flines au bord de la Scarpe, rivière frontière entre la Flandre et le Hainaut, est également intéressante par sa position stratégique. Et si cette vallée a pu mériter le nom de « rue aux abbayes » entre Douai et Saint-Amand en raison de la multiplicité des installations monastiques – Douai (abbaye des Prés), Marchiennes, Pecquencourt (Anchin), Hasnon – ce village était jusqu'alors l'une des rares terres à n'être pas encore dotée d'un monastère. Et à Flines les quelques seigneuries de peu d'importance ne risquaient pas d'entrer en concurrence.

Les négociations avec la châtelainie de Râches

Le monastère traite non sans peine avec la châtelainie de Râches. Celle-ci est née aux confins des trois châtelainies de Lille, Lens et Douai et ne doit sa création qu'à sa situation sur la Scarpe et sur la vieille voie qui relie Arras, Douai et Tournai. Les châtelains sont dépourvus de terres propres et de patrimoine personnel. Ils possèdent néanmoins le droit de haute justice sur Flines, dont la peine capitale. L'abbesse négocie avec eux l'aménagement d'un fossé à partir de Flines qui rejoint la Scarpe à Lallaing. Élargi en amont de l'abbaye il est ainsi rendu navigable. Il servait auparavant à transporter les bois coupés de la forêt voisine. Ce fossé – qui n'est plus visible aujourd'hui (Fig. 1) – ou canal permet ainsi à Flines d'être en communication avec l'ensemble du bassin hydrographique de la Scarpe et de l'Escaut, de Douai à Tournai, c'est-à-dire le comté de Flandre. Les communications par voie terrestre étant coûteuses et bien moins fiables, les matériaux destinés à la construction de l'abbaye peuvent être acheminés par voie d'eau.

La comtesse Marguerite a également racheté aux châtelains les servitudes liées au bois de Râches, mais la question des indemnités versées revient de façon récurrente : les droits de pacage, de prélèvement de bois, la perception d'une taxe par coupe, la nomination des gardes du bois... sont cause de discussions et litiges.

Les négociations avec l'abbaye bénédictine de Marchiennes

Pour régler les problèmes de drainage, Ode de Maigny doit également traiter avec les bénédictins de Marchiennes qui ont l'antériorité de l'installation pour eux, car installés vers 630 dans la basse vallée de la Scarpe. Ceux-ci détiennent

les droits d'eau jusqu'à la borne de Quéviron, là où s'arrête la juridiction de Douai (Fig. 4 et 1).



Fig. 4. – Borne de Quéviron, limitant la juridiction de Douai (voir texte). Localisation sur Fig. 1, dans l'angle sud-est de la carte. Pierre dressée formée d'un banc de grès massif, comme on en trouve dans l'Ostrevant (Meilliez & Belin, ce tome). Photo : Heddebaut.

Fig. 4. – Quéviron landmark, on Douai's jurisdiction (see text). Location in the southeast corner of Fig. 1 map. Standing stone extracting from a massive sandstone bed, as observed within Ostrevant (Meilliez & Belin, this volume). Photo : Heddebaut.

Afin de recueillir les eaux de ruissellement qui s'accumulent dans la plaine et les déverser le plus loin possible en aval dans la Scarpe, l'abbesse achète le droit de creuser en le prolongeant sur les terres de l'abbaye de Marchiennes, un canal voûté de 20 pieds de large. C'est la Râche, du latin *rascia* ou eau stagnante. Elle en achève la canalisation pour le transformer en collecteur principal de cette portion de plaine. Sur la carte de Cassini il est dénommé « canal Madame ». Il se poursuit sur les terres voisines où il devient alors « canal Moncieur ».

Deux fossés de décharge plus étroits sont creusés parallèlement de chaque côté. Par les conventions d'août 1256 et mars 1261 les religieuses résolvent aussi le problème de l'évacuation des eaux de la « Mer de Flines », un étang de trois hectares, alimenté à la fois par des sources internes et par les eaux de ruissellement du bois et des environs.



Fig. 5. – Extrait de la carte de Cassini pour le secteur Flines – Marchiennes. L'abbaye de Flines y est située par un symbole rouge et noir.
 Fig. 5. – Flines-Marchiennes area from Cassini map. The Flines abbey is located with a red and black symbol.

L'origine de cet étang n'est pas totalement éclaircie, faute d'étude spécifique. Sa morphologie présente a suggéré d'y voir un impact météoritique. Mais à ce jour, aucun des indices qui accompagnent un tel impact n'a encore été identifié. En revanche, à l'instar d'autres observations le long de la vallée de la Scarpe-Scarbus, il pourrait s'agir d'un thermokarst (Deschodt, 2014), c'est-à-dire de l'intérieur d'une boucle fluviale abandonnée durant une période glaciaire, et dans laquelle un dégel différé du pergélisol aurait entraîné un tassement tardif, laissant une dépression qu'aucun sédiment éolien n'est venu combler. Une interprétation encore un peu plus précise pourrait voir dans l'exutoire dont le régime intermittent gênait les usagers de l'abbaye, une incision de relief permettant de qualifier ce thermokarst de régressif (Van Vliet-Lanoë, 2005, p. 445). (N.D.L.R.)

Vers la fin du XIII^e siècle, survient un différend entre les moines de Marchiennes qui détiennent les terres en amont, et les moniales, qui ont canalisé le fossé et en ont assuré les aménagements. Une sentence confirme le droit de pêche des religieux, mais leur octroie toutefois une rente pour qu'ils n'en fassent pas usage afin de ne pénaliser aucune des communautés.

Les négociations pour le Boulénrieu et l'Escrebieux

Les cisterciennes utilisent un autre ruisseau aujourd'hui disparu, le Boulénrieu, qui avait son origine dans le Mélan-tois vers Oignies pour descendre vers la Scarpe, en aval de Douai, après avoir traversé Aubry et les communes de Roost et de Warendin¹. Le Boulénrieu et la Rache ont bénéficié de multiples travaux au point de se confondre par endroits.

Un autre courant intéresse l'abbaye, celui de l'Escrebieux qui prend sa source en Gohelle, entre Quiéry-la-Motte et Esquerchin, car il a un débit plus important. Il traverse les marais de Lauwin-Planque, Flers-en-Escrebieux, Roost et Warendin, et vient aussi grossir les ruisseaux qui alimentent le monastère en eau. Il a fait déjà l'objet de différents travaux selon les besoins (Louis, 1990).

1. Warendin était un hameau séparé de Roost qui appartenait à la paroisse de Râches. Leur fusion a eu lieu en 1792.

LA CONSTITUTION DU TEMPOREL

La dotation du monastère

La comtesse Marguerite a fait des dons conséquents de son vivant à la nouvelle abbaye et aussi à sa mort en 1280, par testament. Elle a donné la terre du Barceul, soit 200 bonniers² de terres avec droits de seigneurie et de justice, une portion de dîmes, les bois de Râches et de Planart³, le domaine de Cantin, des terres et dîmes en Flandre occidentale. Et les religieuses qui entrent au couvent, lèguent leurs biens, d'autant plus intéressants qu'elles sont de naissance illustre. Les seigneurs locaux tels que Thibaud Duchastel, Alard de Rumes, Arnould de Landas, mais aussi Mahaut de Béthune, la femme du comte Gui, dotent généreusement la communauté naissante. Wagon de Douai, le bailli de l'abbaye, donne son manse et la Mer de Flines, apport non négligeable pour assurer la subsistance des moniales nouvellement arrivées. Ce phénomène s'arrête vers 1300.

L'abbaye bénéficie de certains privilèges pour les moulins qui sont libres de toutes coutumes et usages. Louis IX - saint Louis - a exempté le monastère des droits et péages sur les transports effectués par terre ou par eau : ce sont les droits de vinage, passage, rouage, tonlieu, pesage, etc. La ville de Douai s'est alignée sur la décision royale. Les religieuses qui ont installé leur refuge dès 1258 à Douai, dans la Rique Rue, l'actuelle rue du Gouvernement, profitent de leur situation en bordure de Scarpe. Si elles l'utilisent pendant les périodes troublées et les guerres, en temps de paix, elles peuvent s'en servir comme antenne commerciale.



Fig. 6. – Refuge de l'abbaye de Flines à Douai, actuellement rue du Gouvernement. ©M.Heddebaut.

Fig. 6. – Flines abbey refuge in Douai, Government Street. ©M.Heddebaut.

L'abbaye qui a renoncé à la haute justice, encaisse néanmoins le produit des amendes et des confiscations pour les affaires relevant de son domaine (Derville, 1989).

L'abbaye

Simultanément sont érigés l'église, puis les bâtiments abbatiaux (Barbieux, 1985). C'est un village dans le village, selon les chroniqueurs, avec brasserie, tannerie, forge et ferme (Heddebaut, 2001). Mais les textes ne livrent que peu d'informations sur les aménagements internes de l'enclos.

Signe de puissance : en 1270 l'abbé de Clairvaux en accord avec le pape, fixe à cent le nombre des religieuses de chœur et à dix-huit celui des convers/es. Cela signifie que l'abbaye était capable de subvenir au besoin d'une communauté de cette taille.

Très rapidement après son installation, dès la fin du XIII^e siècle, le monastère acquiert son autonomie et réussit à devenir une puissance économique, ce qui va de pair avec le développement de la Flandre. Cette réussite est due en grande partie à un afflux de dons, mais aussi à une politique d'échanges et d'achats.

La politique foncière

La comtesse Marguerite a commencé à regrouper ses terres dès 1244, à la mort de sa sœur Jeanne. De 1285 à 1293, l'abbesse Jeanne d'Avesnes, sa petite-fille, mène une politique active et avisée d'acquisition foncière et de remembrement. Elle conserve certaines terres de Flandre occidentale, près de Gand et dans les polders, mais en cède d'autres.

Elle étoffe la taille des fermes. Dès l'installation à Flines on en recense une dizaine, ce qui représente une part non négligeable du temporel. Elles sont toutes situées dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, hormis la ferme de Malgarni (Mont Garin) à Lambersart et la ferme de la Loge à la Howardries (Belgique). La règle veut en effet que chacune d'elles soit située à une distance ne dépassant pas une journée de marche. À la tête de chaque cense, un frère convers dirige les travaux et les cultures, lève les droits seigneuriaux et représente l'abbesse dans les cours de justice et les actes publics.

Quatre censes sont situées à Coutiches. Pour la ferme d'Hellignies (Dellignies sur Fig. 2), une occupation antérieure a été envisagée par les services archéologiques de Douai : le relevé de 1983 révèle ce qui pourrait avoir été une motte féodale. Elle est aujourd'hui arasée, passant de 3 à 1 mètre, car ne bénéficiant d'aucune mesure conservatoire. Ce fief a été acheté en août 1256 à Jean Painmouillé, un bourgeois de Douai. La cense est dirigée par un frère convers. C'est un lieu de perception des rentes et des droits seigneuriaux. Elle compte à l'époque environ 100 bonniers donnés au monastère vers 1268.

Pour Pintignies un état des biens et revenus mentionne au XIV^e siècle une maison, une cense et 28 bonniers de terres.

2. Le bonnier vaut 1 hectare et 42 ares.

3. Planart : lieu-dit de la commune de la Howardries en Belgique.

La Grande Vacquerie à Faumont⁴ compte 50 bonniers à la veille de la Révolution. Plusieurs rentes assises sur les terres sont données en 1267.

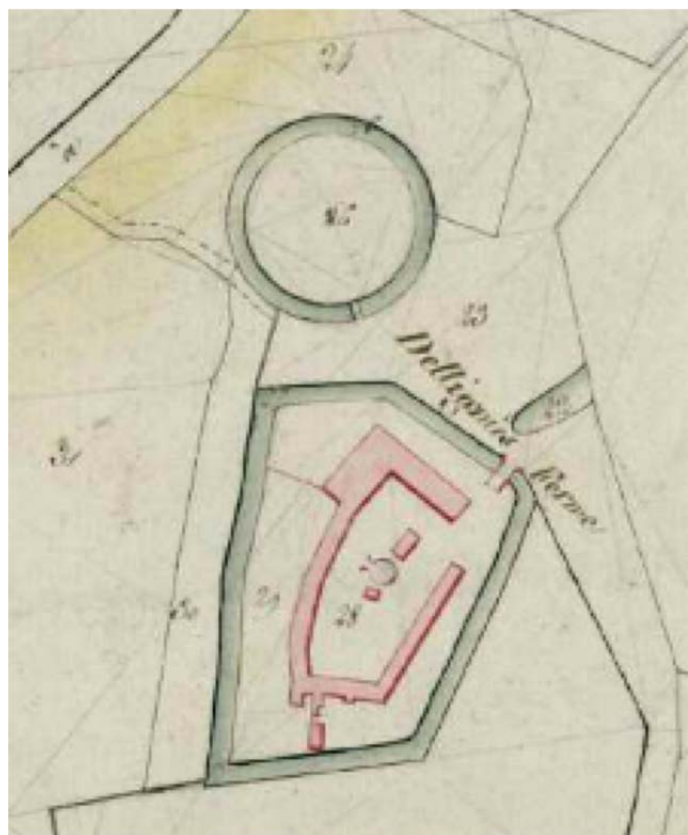


Fig. 7. – Cense d'Hellignies à Coutiches. Devenue Dellignies sur l'extrait du cadastre napoléonien 1817 (ADN Section A P31-132). Localisée sur la Fig. 2, elle montre encore des éléments caractéristiques du plan ci-joint sur l'image satellite diffusée sur le site Géoportail.

Fig. 7. – D'Hellignies Farm in Coutiches area. Called Dellignies on the 1817 napoleonian cadastral register (ADN Section A P31-132). Located in Fig. 2, it still exhibits satellite picture characters of the present plan, as shown on the Geoportail internet site.

Nomain possède deux censes : Herbaumez avec 28 bonniers de terres achetées à Alard de Rumes. Elle s'agrandira pour compter jusqu'à 49 bonniers. Puis la Carnoie qui tire son origine de Marie et Helvide de la Carnoie. En entrant au monastère, elles ont fait don de l'héritage paternel. La cense s'étend sur 47 bonniers à la Révolution.

Plus éloignée de Flines, la ferme du Mont Garin à Lambersart, connue sous le nom de Maugarni, Malgarni, Maugrenier ou Mont garni. Le fief est cité pour la première fois en 1245, lorsque Jeanne du Busquet fait don d'une importante propriété dans cette commune avec l'accord d'Arnould, seigneur de Cysoing.

Existe également le domaine de Cantin qui appartenait à la comtesse. Elle en a fait don en 1261. C'est le plus beau domaine de l'abbaye avec ses 108 bonniers de terres. Et enfin la ferme de la Loge à la Howardries.

Alors que beaucoup d'abbayes de femmes mènent une économie de subsistance, d'autosuffisance, Flines peut rivaliser sans problème avec de grandes fondations masculines, ce qui est exceptionnel.

LA CONSOLIDATION : DE LA FIN DU XIII^E JUSQU'AU XV^E SIÈCLE

Les relations avec les communautés religieuses

Il s'agit en règle générale de différends relatifs à la dîme qui est commune avec le chapitre de Tournai, l'abbaye de Baudeloo, l'abbaye Saint-Pierre de Gand, etc.

Ainsi l'abbaye d'Anchin assigne devant le doyen de Cambrai le couvent de Flines en 1469 qui refuse de payer la dîme pour une pièce de terre à Auchy, parce que les religieuses s'en croient exemptes. L'ordre de Cîteaux s'en mêle. Le doyen de Saint-Géry de Cambrai, en qualité de conservateur subdélégué des privilèges d'Anchin, reprend le dossier. Il excommunie purement et simplement l'abbesse et son fermier Jacques Leleu, il frappe de suspens le couvent et jette l'interdit contre l'église. L'abbé de Sainte-Geneviève, défenseur des privilèges de Cîteaux, suspend le doyen de Saint-Géry et l'église abbatiale d'Anchin. Un arrangement est finalement trouvé. Ces actes seront ultérieurement déclarés nuls. Toutes les censures sont abolies, mais il faudra une bulle de Sixte IV en octobre 1474 pour faire taire les susceptibilités, certains voyant là leur autorité bafouée.

Une autre affaire en 1478, celle « des toisons », sera plus rapidement réglée entre Flines et Anchin. Il s'agit de droit sur les bêtes à laine : un arbitrage est rapidement demandé. Tous ont compris qu'il vaut mieux un mauvais arrangement qu'un bon procès.

Les relations avec les communautés villageoises

À partir de l'époque gallo-romaine, Flines est un village qui tire profit des ressources de son sous-sol pour produire des poteries⁵. Si on possède peu d'informations sur le Haut-Moyen-Age, on constate en revanche un agrandissement notable de l'église à la fin du XIII^e/début XIV^e siècle. On passe d'un simple édifice basilical à 3 nefs - nef centrale flanquée de bas-côtés - à un édifice avec transept. Il est vraisemblable que la présence de main-d'œuvre pour la construction de l'abbaye a entraîné un essor démographique. Des ressources nouvelles permettent un agrandissement de l'église paroissiale. C'est aussi une période d'extension des libertés communales. Les communes gagnent le droit de s'administrer librement. Le beffroi et le sceau en sont le symbole dans bon nombre de villes.

Quel est le statut des villageois ? Le servage recouvre des degrés de condition et de dépendance très divers. On assiste à un mouvement d'affranchissement collectif à partir de 1250. Le servage a été rapidement aboli dans les Pays-Bas, pour

4. Les deux paroisses de Faumont et Coutiches ont été scindées en deux communes distinctes en 1830.

5. Flines vient de *figulinas* qui signifie poteries ou ateliers de potiers.

disparaître après le milieu du XIII^e siècle. Il faut plus s'attacher à la différence entre le laboureur qui possède un attelage, et le manouvrier. Pour Flines les derniers actes le mentionnant, sont des actes d'affranchissement de 1252 et 1253, émanant d'Ode de Maigny et d'Arnould de Cysoing. L'abbaye a recours au travail rétribué. Ses terres sont exploitées soit par des frères convers, soit par des tenanciers. Leur travail leur appartient, moyennant rente et corvée. On a affaire à un salariat agricole avec fermage.

En 1244, la comtesse donne aux paroissiens de Flines, de Râches, de Coutiches, d'Auchy, d'Orchies et de Bouvignies, ainsi qu'à l'abbaye, le droit de faire paître les bêtes dans le marais, mais avec interdiction d'empierrer et de creuser pour extraire la tourbe. L'exploitation de la tourbe aurait signifié une dégradation irréversible des terres désormais en eau. Une gestion rationnelle des terres inondées – périodiquement ou à demeure – est toutefois mise en place : culture l'été et pêche l'hiver. Des travaux de drainage ont vraisemblablement été entrepris dès cette époque. Les habitants de Lallaing n'obtiendront le droit d'utiliser le marais que sous Charles Quint. La redevance annuelle de 5 sols artésiens est assez modeste.

Mais les rapports de l'abbaye avec les villageois sont d'autant plus complexes que les propriétés en sont éloignées (Hanke, 1982). De 1406-1424 un long procès oppose 12 tenanciers du Baroeul à l'abbaye. Ils refusent de payer la taille de 23 deniers par bonnier et veulent payer en nature la rente en argent, soit 3 rasières de froment par bonnier. Ils ne s'avouèrent pas vaincus et réitéreront leurs prétentions. Exemple contagieux : une cinquantaine de tenanciers de la même région conteste également la rente à payer. Il y a négociations avec les échevins de Lille pris pour arbitres, chacun cherchant la juridiction qui l'arrange.

Les religieuses ont le droit d'afforage, c'est-à-dire qu'elles fixent les prix de la bière et du vin pour les taverniers et les hôteliers. Un cabaretier de Cantin a enfreint ces privilèges. Il doit pourtant s'y conformer comme le précise la sentence rendue en 1413 par la gouvernance de Lille. Les décisions de l'abbaye ne font pas toujours l'unanimité.

Les hommes de loi de l'abbaye ne sont pas toujours respectés. Pierre du Transloy qui est évincé d'un héritage à Templeuve, est condamné à un mois de prison pour injures, coups et blessures. Il fait amende honorable à l'abbaye avec un cierge et un voyage à Saint-Gilles en Provence. Ou encore Jean Le Pivier qui a coupé en 1387 un chêne dans le bois de l'abbaye ou bien celui qui a pêché dans les eaux de l'abbaye.

Les relations avec les seigneurs locaux

Mais qu'en est-il de la coexistence avec les seigneurs des environs de Flines ? Dès la constitution du temporel constitué dès la fin XIII^e/début XIV^e siècle, l'abbaye se trouve à la tête d'un vaste domaine admirablement géré. Elle doit certes composer avec certains seigneurs, là où elle possède terres

et censes. Les procès sont particulièrement nombreux à partir des XIV^e et XV^e siècles.

À Nomain, en 1271, l'abbesse et le seigneur de Bouvignies, Gilles de Landas, s'opposent pour les droits seigneuriaux, pour les droits de justice sur la commune pâture de Nomain. Il en résulte un accord moitié/moitié.

Jean de Mortagne, seigneur de Bouvignies, veut exercer une souveraineté entière sur Coutiches et Bouvignies, y compris sur les terres qui appartiennent à l'abbaye. Il doit veiller à ce que l'ordre règne sur leurs terres et ne pas tolérer l'incursion de malfaiteurs qui ravagent les bois et les viviers. Or ce sont les hommes de l'abbaye qui sanctionnent. Les religieuses refusent et invoquent les privilèges de la comtesse de Flandre, la fondatrice. Il en résulte une convention en 1348 où chacun s'estime satisfait.

Les seigneurs de Bouvignies reviendront souvent à la charge. Ainsi, en 1455, Jacques d'Hollechain, seigneur de Bouvignies, s'oppose à nouveau aux religieuses. Il fait emprisonner dans son château un frère convers et les ouvriers des religieuses qui abattent ou élaguent des arbres le long des chemins de leur seigneurie de Nomain. L'abbaye obtient que cette seigneurie n'ait plus aucune dépendance du seigneur de Bouvignies.

Par une sentence de 1459 on apprend que le seigneur de Râches, « ledit de Saint Simon... accompagné de gens estranges de l'empire et autres gens bannis de ce royaume et mal renommez, avoit fait remettre et geter par iceulx bannis et estrangiers dedens ledit fossé toutes les ordures, regetz et immondices... ». Non content de reboucher un fossé qui vient d'être curé, il emporte tous les bois coupés sur les rives et arrache les plantations. Ces représailles sont une réponse à un différend sur l'exercice du droit de justice à Flines par les châtelains de Râches, qui ont beaucoup de mal à se faire respecter par leur riche voisine.

LA PROSPÉRITÉ ET LE RAYONNEMENT DE L'ABBAYE DU XV^e AU XVII^e SIÈCLE

Flines compte en 1485 96 feux dont 22 pauvres ménages, mais 140 feux avant les guerres avec la France. Après une époque de calamités et d'épidémies, avec la peste qui a ravagé l'Europe, la stabilité et la prospérité économique reviennent. L'abbaye respire à nouveau. On peut attribuer cette aisance retrouvée à une situation plus clémente en Europe et en France. Il en résulte forcément des retombées positives pour le village et les terres des religieuses.

Si en 1542 on ne dénombre plus que 57 religieuses de chœur et 50 converses avec deux frères convers fort âgés, on en revient à 120 religieuses, voire 150, après 1571, ce qui témoigne d'une aisance retrouvée. Les affaires sont confiées à un moine qui a qualité de procureur. Cette charge pour la gestion du temporel sera dévolue à partir du XVII^e siècle à des receveurs laïques. L'abbaye devient une entreprise lucrative

qui dégage d'importants bénéfices. Les travaux agricoles et manuels sont confiés à des serviteurs séculiers.

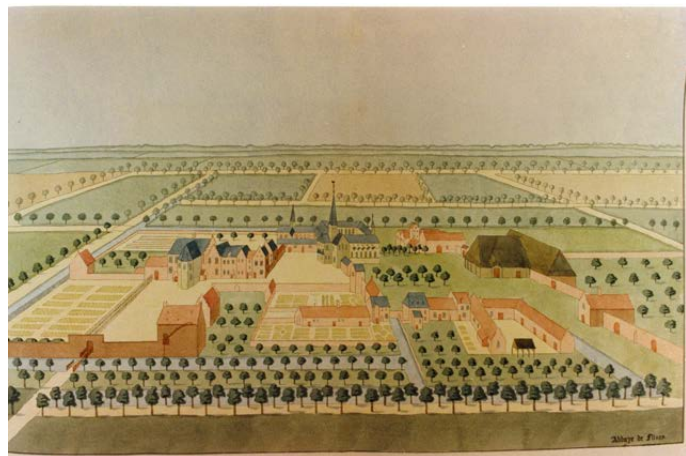


Fig. 8. – Le chanoine Antoine Sanderus (1586-1664) a publié (1641) une cartographie du Comté de Flandre (*Flandria illustrata*) ; ici l'Abbaye de Flines. Fig. 8. – Antoine Sanbderus Canon (1586-1664) published (1641) a map of Flanders County (*Flandria illustrata*); here is the Flines abbey.

L'aménagement du territoire

Après les travaux liés à l'installation, une seconde vague d'aménagements hydrauliques intervient au début du XVI^e siècle. L'eau reste un problème majeur et constant. Il faut gérer à la fois l'eau stagnante qui noie les terres et l'absence de débit qui empêche les moulins de tourner. Les fossés nécessitent un entretien permanent pour continuer à jouer leur rôle. Mais l'eau est aussi une importante source de revenus. L'abbaye doit donc négocier avec les seigneurs qui possèdent des terres en amont des rivières qui baignent l'enclos.

En 1515 Jeanne de Boubaix a acheté le droit d'utiliser et d'amener deux ruisseaux, l'Escrebieux et le Boulénrieu jusqu'aux portes du monastère, afin de donner du débit au canal d'amenée des moulins installés sur le fossé entourant l'abbaye. Elle a négocié avec le seigneur de Raisse, Guillaume de Rouvray, dit de Saint-Simon, au sujet des eaux provenant de Belleforière et qui coulent à travers la seigneurie de Râches. Elle s'engage à exécuter tous les travaux et notamment la construction d'un pont.

La même abbesse traite en 1520 avec Pierre, le seigneur de Belleforière, le droit de dériver et de disposer du courant de Belleforière jusqu'à la Scarpe. Elle doit aussi assurer la circulation des convois par voie terrestre grâce à un pont suffisamment large et entretenu. Un canal de plus d'une lieue amène les eaux à l'abbaye dans les fossés qui entourent et entrecoupent l'enclos.

En 1539, « *l'état des biens et revenus de l'abbaye au XVI^e siècle* » signale cinq viviers. Ils assurent sans doute l'approvisionnement en poisson de la communauté et jouent entre autres, le rôle de bassins de rétention en cas d'inondation.

Les relations avec les villageois

Il s'agit principalement de litiges fiscaux (Derville, 1989). Cette période correspond à un vaste remaniement de l'abbaye, ce qui génère des frais importants et la nécessité d'avoir une trésorerie conséquente. En 1513, Etienne Carpentier et Bernard Crynon comparaissent devant les échevins et le mayeur des religieuses à cause des droits qu'on leur réclame sur plusieurs brassins de cervoise brassés à domicile, au village. Le monastère obtient réparation, soit deux lots⁶ par tonneaux de bière brassée. En 1515 une autre sentence est rendue contre Jehan Wicquette et sa femme par la gouvernance de Douai. La taxe de deux lots par tonneau ne lui a pas été réclamée sur la bière qu'il a produite et le vin qu'il vend. Il refuse de régulariser un arriéré vieux de 7 ans. Il est condamné à payer.

En 1554 le bailli d'Orchies s'oppose à l'abbaye pour l'élection des échevins de Coutiches. Ceux-ci, une fois élus, doivent traditionnellement prêter le serment de respecter et de maintenir les droits de l'abbaye. Ferri Cambin refuse que l'on vote pour les gens de l'abbaye, leurs fermiers ou tenanciers. Il conteste même la prestation du serment habituel et fait défense aux échevins de servir en la cour de l'abbaye, sauf pour les cas de basse justice et les actes de transmission des propriétés. Seule la justice foncière leur est reconnue. Il ne reconnaît pas le droit de chasse de l'abbaye, droit parfois délégué comme récompense ou utilisé pour approvisionner le monastère en viande. Le bailli d'Orchies est définitivement débouté en 1556. L'abbaye est maintenue dans ses privilèges et usages.

Le monastère exerce sur son territoire et ses possessions les droits seigneuriaux, mais le reste du village relève du domaine direct du comte de Flandre et de ses descendants, notamment pour la haute, moyenne et basse justice. Ce qui peut expliquer que les autres seigneuries n'aient pu se développer. Les habitants de Flines offrent 1 200 florins et l'abbaye ajoute 800. Trois ans plus tard, en 1630, l'affaire est conclue. L'abbaye obtient par vente aux enchères la seigneurie, mais pour 8 000 livres.

Différents agrandissements démontrent que l'église paroissiale rencontre encore quelques difficultés à contenir les fidèles, ce qui traduit une démographie positive et une prospérité certaine. Entre 1460-1530 sont construits le chœur et les chapelles nord.

Un incendie, sans doute vers 1520-1530, est mentionné dans un « *État des biens et revenus de l'abbaye au XVI^e siècle* ». Les religieuses donnent alors 100 livres et vendent des chênes. La paroisse peut ajouter le bas-côté sud-ouest, ce qui est attesté par les marques des tâcherons à l'extérieur de l'église (1561) et par deux blasons sur les sablières : celui de Philippine de Torcq (1561-1571) et celui de Lamoral d'Egmont, gouverneur de Flandre qui prôna le réalisme politique vis-à-vis des Gueux, ces fameux iconoclastes. Il fut décapité en place

6. Le lot ou litre est une ancienne mesure.

de Bruxelles en 1568, victime de l'intolérance de Philippe II d'Espagne, le roi très catholique. Ce seront les derniers agrandissements notables avant ceux du XIX^e siècle.

Le rattachement à la France

Un climat d'instabilité et de pénurie règne ensuite, avec le rattachement de la Flandre à la France suite à la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713). L'abbaye va perdre beaucoup de son pouvoir et de son indépendance. Louis XIV intervient directement dans la gestion des abbayes, mais aussi sur leurs terres. Flines resserre les liens avec l'abbaye-mère et avec Loos qui représente l'ordre de Cîteaux, ce qui ne suffit pourtant pas à faire face aux ministres et à Vauban qui sont décidés à mener à bien une politique centralisatrice.

L'intervention du pouvoir central

La communauté élisait auparavant librement l'abbesse de son choix. Pas moins de six abbesses furent d'origine roturière. Désormais le roi peut accepter ou non la personne choisie par la communauté, même désigner celle qui n'a obtenu qu'une seule voix. C'est ainsi qu'Ernestine Obert (1691-1695) est désignée contre l'avis de la communauté. Les moniales avaient donné leurs suffrages à Placide Ricart d'origine roturière qui sera néanmoins élue plus tard. En fait, le maréchal d'Humières, gouverneur de Flandre, cherche à placer sa sœur, religieuse de Jouarre qui est nommée à l'abbaye des Prés, à Douai, à titre de compensation. Une autre obtient Marquette, autre abbaye cistercienne. Le maréchal de Boufflers intrigue aussi pour placer sa sœur. Le roi va céder, mais momentanément. Plus une seule candidate d'origine bourgeoise ne sera ensuite élue. Signe des temps, l'abbaye ne compte plus que 45 religieuses de chœur vers 1674.

L'aménagement du territoire

La paix de Nimègue rattache en 1678 une partie des Pays-Bas espagnols au royaume. Les riches provinces du Nord peuvent désormais approvisionner Paris en céréales à une époque où les disettes urbaines sont encore fréquentes. Il faut relier les centres agricoles, manufacturiers et enrichir le pouvoir royal.

Les données ne sont plus les mêmes dès lors que la frontière est déplacée. Les axes traditionnels est-ouest deviennent caducs : il convient désormais d'organiser la circulation fluviale interne entre le nord et le sud de la Flandre, puis étendre ce réseau au reste du royaume pour réaliser la jonction avec les pays nouvellement conquis.

La mise en communication entre Douai et Lille par voie fluviale réalisée par Louis XIV, n'est pas une idée récente. Déjà, en 1645, les États d'Artois s'étaient opposés à cette réalisation, vraisemblablement pour des raisons financières. Douai connaît un certain déclin, car elle a perdu de son importance dans la production du drap. Elle n'en reste pas moins le centre de collecte des grains qui étaient récoltés à

cinq lieues à la ronde et qui étaient acheminés par la Scarpe, depuis au moins le XIV^e siècle. Lille en revanche, exerce une réelle attraction dans tout le plat pays, par sa place prédominante dans la production textile, ses foires et ses marchés. C'est une région très fréquentée et utilisée pour le commerce et la circulation des marchandises.

Vauban propose au roi un plan d'ensemble pour la Scarpe inférieure, c'est-à-dire de Râches à Saint-Amand. Il veut faire communiquer grâce à un canal tout l'arrière-pays et le Hainaut avec la Mer du Nord. Il désire aussi rattacher l'Escaut à la Scarpe par la vallée de la Sensée, résoudre le problème des chemins submergés en hiver, comme en témoignent les nombreuses cartes levées à cette époque, ce qui entrave les relations commerciales. Cela s'accompagne de visées stratégiques et militaires. Le roi passe outre l'opposition des États d'Artois, des châtellenies de Lille, Douai, Orchies et ignore délibérément les problèmes budgétaires notoires de Lille. Six ans sont nécessaires pour surmonter les importantes difficultés techniques liées au creusement du canal et à la réalisation des écluses du Fort de Scarpe et de Don (Heddebaut, 2002).

De fait, si le trafic de marchandises est très important, celui des voyageurs est loin d'être négligeable. On compte chaque année sur le canal de la Haute-Deûle, de Lille à Douai, 730 voyages réguliers. Ce mode de transport reste en vigueur de 1699 jusqu'au moins 1829 ; il est de loin préférable aux chaussées mal entretenues et abîmées après la guerre de 1701-1713.

Les conséquences pratiques du creusement du canal sont immédiates sur l'arrière-pays, mais négatives pour l'abbaye de Flines. Le Boulennieu a disparu, puisque le tracé de la Haute-Deûle reprend son cours. Et l'Escrebieux, qui venait alimenter et grossir la Râche, est interrompu. Le moulin à farine et à huile, actionné par le courant du canal d'amenée et différentes dérivations, ne peut plus tourner, ce qui semble être la principale préoccupation de l'abbaye. Par ailleurs, les viviers organisés en réseau qui assuraient une part de l'alimentation, voient leur niveau baisser. Les fossés ne jouent plus qu'imparfaitement leur rôle. L'année de l'achèvement des travaux du canal, le 12 février 1693, l'abbaye adresse une requête à l'intendant, Louis Dugué de Bagnols (1684-1708) et réclame son arbitrage.

Il y a fort à penser que, si l'abbaye obtient facilement satisfaction, cela tient au fait que Louis XIV est intervenu directement dans la nomination de la dernière abbesse, Ernestine Obert. Il s'agirait en conséquence d'une forme de contrepartie à cette mise au pas. Les revenus annuels de Flines s'élevant à « *cinquante mil livres de revenu* », elle compte aussi parmi les plus grandes jusqu'à rivaliser sans conteste avec les abbayes d'hommes ; son poids économique peut expliquer aussi que le pouvoir royal ait accepté sans difficultés la solution proposée.

Or, le 20 janvier 1714, l'abbesse doit encore une fois intervenir ayant recours à Maignart de Bernières (1708-1718), nouvel intendant de Flandre, parce que le Magistrat de Lille a fermé depuis peu la buse obtenue en 1693. Flines connaît à nouveau des problèmes d'approvisionnement en eau. Mais les échevins de Lille, afin de ne pas gêner la navigation, n'admettent l'ouverture qu'un jour hebdomadaire, à date fixe et quel que soit le niveau de l'eau et le débit. Vérification faite par de Fréville, le brigadier des armées du roi, le monastère se trouve dès lors rétabli dans ses droits antérieurs et peut manœuvrer les vannes de la buse quand bon lui semble et selon ses besoins. Mais les ennuis ne cesseront pas complètement, puisque l'intendant Antoine-François Méliand (1718-1730) s'adresse au sieur Huttin, subdélégué, le 19 novembre 1721 pour lui signaler « *la mauvaise grâce à ces Magistrat... la mauvaise foy de leur substitues* ».

L'ordonnance du 26 juillet 1677 rédigée suite à l'étude de Vauban et signée par Louis XIV, semble être restée sans effet. Assainissement, drainage, curage qui incombent aux riverains, donc aux abbayes, ne sont pas assurés. Pour preuve : en 1780 les habitants de Belleforrière accusent l'abbaye : « ... *le courant destiné à porter les eaux desdits marais dans la rivière*

de Scarpe n'a été ni curé ni entretenu depuis nombre d'années quoique l'abbaye de Flines y soit assujettie par d'anciennes conventions... Les manœuvres entièrement à la disposition du meunier de l'abbaye... sont dirigées... sans égard au préjudice qu'en souffrent lesdits marais et terrains adjacens ».

Le XVIII^e siècle connaît néanmoins quelques avancées significatives au vu des récriminations de plus en plus nombreuses des riverains au fil des années. En 1719 est prise la décision de créer le nouveau canal du Décours, afin d'améliorer le drainage du Marais des Six-Villes jusqu'alors imparfaitement assuré par la Râches. En 1754, la Traitoire est prolongée et le lit de la Scarpe est quelque peu redressé.

Les relations avec les communautés villageoises

L'abbaye doit reconstruire tout ou partie des fermes détruites par la guerre de Succession. Entre 1708 et 1713 les fermages n'ont pu être encaissés. Un exemple illustre bien à quel point la situation est critique. Un procès de cinq ans oppose les habitants de Flines à l'abbesse, Placide Ricart. En 1714 la Gouvernance donne raison aux habitants qui considèrent que le soin des enfants trouvés dans le village incombe

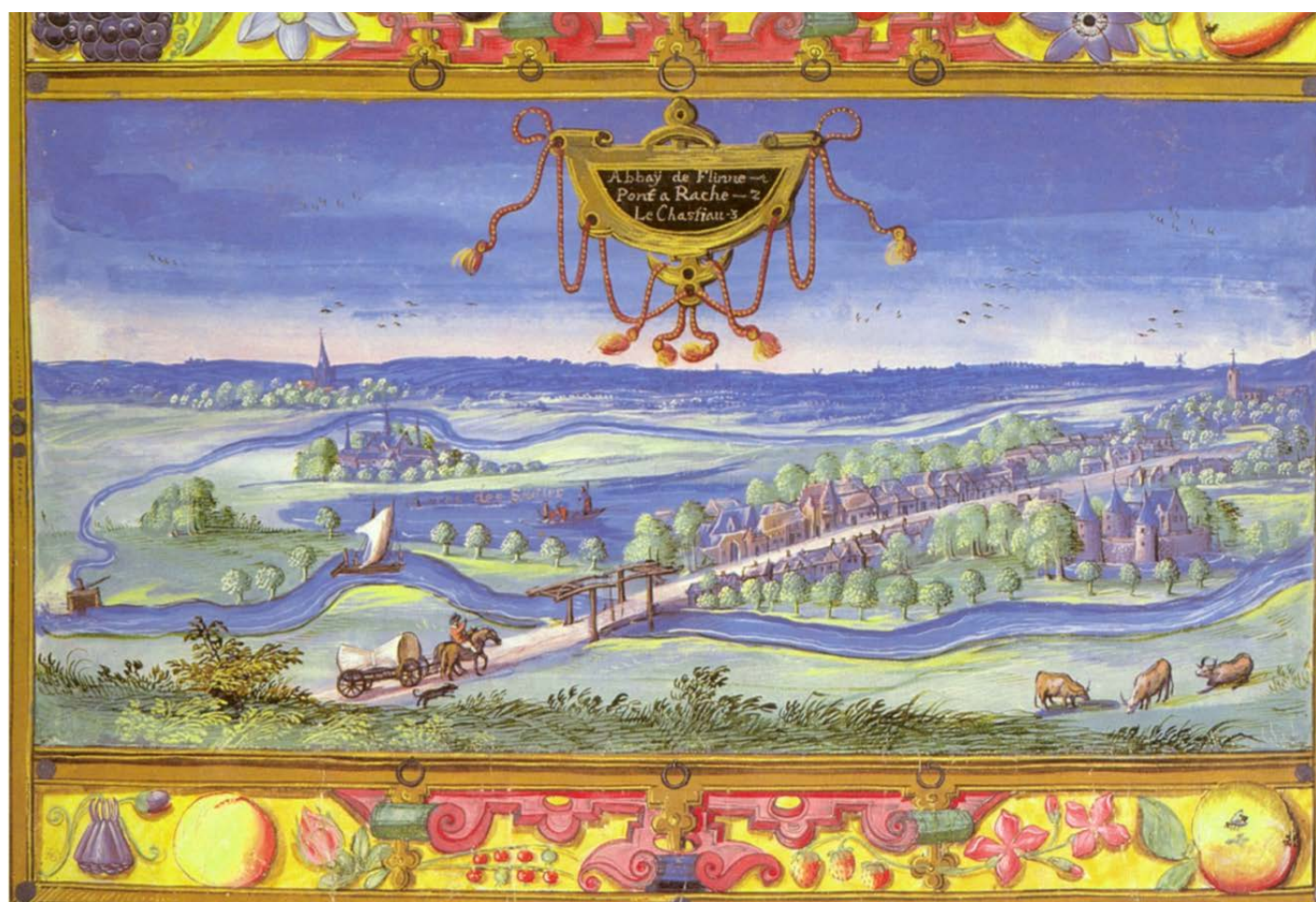


Fig. 9. – Flines-lez-Râches et son abbaye : reproduction extraite de l'Album de Croÿ (XXV, planche 76) représentant le Marais des Six-Villes et le pont qui franchit la Scarpe à Râches.

Fig. 9. – Flines-lez-Râches and its abbey: picture from Croÿ Album (XXV, plate 76) showing Six-Villes Swamp and a bridge over Scarpe river in Râches.

à l'abbaye. Deux fois de suite des enfants ont été abandonnés à la porte de l'abbaye. En 1719 l'abbesse obtient l'annulation de la sentence. Ce soin incombe alors aux « pauvres » et en cas d'insuffisance de ressources, à la communauté des habitants dont le chiffre semble stagner selon les registres paroissiaux. La gestion des différentes abbesses a parfois manqué de discernement. Ernestine de Thiennes qui décède en 1757, laisse une dette de 107 000 livres. En 1776 Bathilde de Sainte Aldegonde trouve un passif de 28 000 livres seulement.

Un arrêté du conseil du 27 juillet 1751 ordonne le partage du Marais des Six-Villes, entre les sept communes : Orchies, Coutiches, Auchy, Bouvignies, Flines, Râches, Lallaing. Jusqu'à présent l'abbaye y avait les mêmes droits que ces communes. Des récriminations viennent des communes les plus éloignées (Coutiches, Auchy, Orchies) qui ne peuvent profiter du marais, mais qui en revanche doivent participer aux frais d'assèchement et d'entretien des digues. Sans compter le coût des procès. L'abbaye perd tout, y compris les droits seigneuriaux anciens. 600 bonniers doivent être partagés entre les communes.

Les relations avec les seigneurs

Les relations avec les autres seigneurs ne s'améliorent guère. À Cantin procès et tracasseries se succèdent à partir de 1690 et après 1750. Le seigneur du lieu, Pierre-Izambard-François Caudron, fait arracher le pilori que les religieuses avaient renouvelé sur la place de leur seigneurie. Un arrêt rendu le 11 mai 1705 par la cour du Parlement l'oblige à le rétablir de ses propres mains.

Le descendant de l'un des derniers acquéreurs, dont l'un fut échevin à Douai, Marc-Antoine-Joseph Rémy, est un plaideur infatigable. Il engage procès sur procès pendant plus de 40 ans. Contre les habitants de Cantin, contre les abbayes d'Anchin, du Verger et de Flines⁷. Autre exemple : un usage voulait que l'on sonne les cloches chaque jour pendant six semaines pour le décès d'une abbesse. À la mort de Placide Ricart en 1731 le sieur Rémy, seigneur du clocher, refuse qu'on sonne les cloches. Il conteste aussi un certain nombre d'usages : la place honorifique accordée au bailli dans le chœur de l'église paroissiale. Il veut que seuls ses officiers reçoivent les comptes, établissent l'impôt, décident des aides aux pauvres et être seul pour les droits de police. Qui est seigneur pour tout ou partie du village ? Tel est le nœud du problème.

À Auchy, c'est un litige sur des limites territoriales avec François-Procopé-Placide de Bassecourt, en 1760. Dans le bois de Planart, le vicomte Duchatel de la Howardries intente un procès pour jouir du droit de pacage. Il est débouté par une sentence du 1^{er} février 1731. Le prince de Râches reprend les anciennes querelles (sentence du 17 juin 1754).

L'abbaye est confrontée aux revendications de la bourgeoisie montante, aux seigneurs qui veulent maintenir leurs

droits anciens et le pouvoir central qui entend bien tirer profit de ses nouvelles conquêtes. Avec Vauban se dessine la volonté de dépasser les intérêts particuliers des communautés religieuses par un programme d'ensemble.

La Révolution

L'histoire va s'accélération après 1789. L'abbaye reste pourtant pieuse jusqu'au bout, puisqu'en 1790 elle compte encore 95 professes. Mais son pouvoir est de plus en plus contesté. Il suffit de lire le Cahier de doléances du 23 mars 1789 de Flines pour s'apercevoir que l'abbaye est l'une des cibles principales des villageois. Les impôts représentent l'essentiel des sujets d'insatisfaction et des revendications. Ainsi pour les boissons il est demandé que « *les dits impôts soient modérés et que les ecclésiastiques et nobles les paient comme les habitants* ».

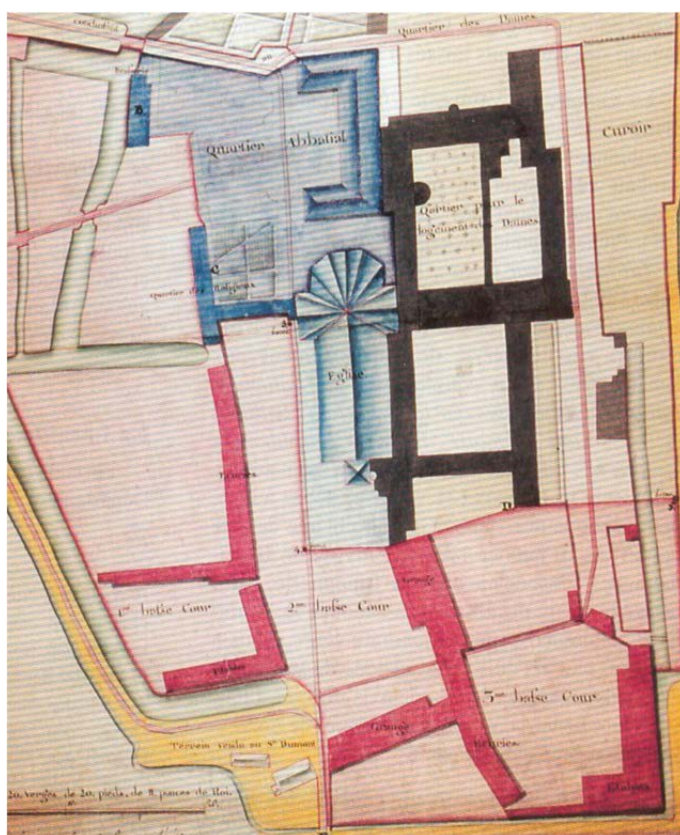


Fig. 10. – Etat du cadastre sur l'ancien site de l'abbaye de Flines. Source : ADN plan Douai 219 – Révolution.

Fig. 10. – Cadastral register of ancient Flines abbey site. Source : ADN plan Douai 219 – Révolution.

Le 27 juillet 1789 une troupe de 6 à 700 paysans marche sur l'abbaye. Ils réclament de l'argent et l'annulation d'une sentence rendue en faveur du monastère. L'officier de Rancé et ses hommes appelés en renfort par l'abbesse, n'arrivent pas à calmer les gens : ils chargent. Quelques-uns sont arrêtés avec l'un des meneurs, Louis Messandor. Celui-ci est conduit à Lille pour y être jugé puis exécuté le 4 août sur la Grand'Place.

La Révolution sonne donc le glas de l'abbaye. Les religieuses quittent la France pour se réfugier en Belgique puis

7. Abbaye du Verger à Oisy-le-Verger.

en Allemagne, à Holthausen. En 1794, le général Drut réclame la destruction des bâtiments pour des raisons stratégiques. Un litige entre les adjudicataires empêche une démolition rapide. De ce fait l'abbatiale se dresse toujours sur le site en 1805 (Fig. 10) et le cadastre de 1830 témoigne encore de l'existence de construction. Mais la brasserie a été détruite, le moulin à eau vendu et une partie des fossés de drainage comblée. La « Mer de Flines » est acquise par un dénommé De Nayer de Gand.

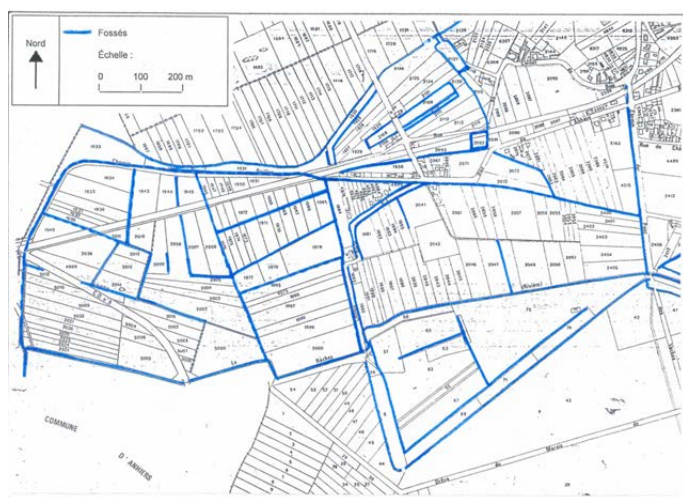


Fig. 11. – Localisation du réseau hydraulique de 1730, reporté sur le fond topographique de 1981 (carte IGN).

Fig. 11. – Situation of the hydraulic network in 1730, as reported superimposed over the 1981 IGN topographical map.



Fig. 12. – Prairies humides au pied du terril de Germignies (Lallaing) après le redressement de la Scarpe inférieure (à l'extérieur du bord sud de la Fig. 1). ©M. Heddebaut.

Fig. 12. – Wetlands along the Germignies slag heap footslope (Lallaing) after Scarpe straightening up of its course (out of southern border on Fig. 1). ©M. Heddebaut.

Les centres économiques et politiques se sont déplacés vers le centre du village après la Révolution. C'est l'époque des sucreries, des brasseries-maltes, des maisons de semences, de l'exploitation minière... Et le dernier arrivé dans le marais des Six-Villes n'est autre qu'un dépôt d'explosifs en 1927 qui témoigne des besoins liés à la reconstruction des installations charbonnières détruites en octobre 1918 par l'occupant et au redémarrage des activités économiques.

CONCLUSION

L'histoire de l'implantation de l'abbaye de l'honneur Notre-Dame est un riche révélateur, non seulement des luttes d'influence entre groupes humains dans un contexte culturel et politique qui passe de la féodalité à l'époque moderne, mais aussi de la recherche permanente de solutions pour résoudre des problèmes liés à la dynamique naturelle du lieu. On connaît mal la raison profonde qui a amené cet établissement religieux à migrer, peu de temps après son installation à Orchies, jusque Flines. La Scarpe marquait la frontière entre la Flandre et le Hainaut et l'on peut comprendre qu'une position en bordure d'une voie navigable pouvait être un avantage, pour tout type d'échanges. Le passage à une frontière linéaire après le Traité d'Utrecht (1713) et le rattachement à la France contraignaient à une réorientation des échanges commerciaux vers le sud (Paris) plutôt que vers le nord (Pays-Bas), conformément au tropisme historique. Toutefois, l'élargissement du canal de Vitry-en-Artois (fin XVI^e siècle), puis la mise en communication de la Deûle et de la Scarpe (1693) modifièrent le fonctionnement hydraulique de la plaine de la Scarpe, et contribuèrent certainement à détériorer les relations entre usagers voisins. La Révolution marque la fin de la vie abbatiale et l'abandon des aménagements réalisés. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est le développement de l'activité extractive du charbon qui a perturbé fortement le fonctionnement hydraulique à l'ouest de Flines (Heddebaut, 2000, 2012). À ce jour, toutes les causes de ce déterminisme ne sont pas encore clairement identifiées. Reprendre les données géologiques, géographiques, archéologiques et historiques reste un objectif nécessaire pour tenter de comprendre l'évolution actuelle des paysages. Cette mise au point y participe.

Remerciements

Un tel article interdisciplinaire est un exercice difficile. L'auteur remercie les relecteurs et l'équipe éditoriale pour avoir adapté la première version aux exigences de la revue.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES départementales du Nord (ADN) : séries 31H, L et Q
- BARBIEUX J. (1985). – L'église de Flines-lez-Râches (Nord), *Société archéologique de Douai*, Douai, 34 p., ill.
- DERVILLE A. (1989). – Les enquêtes fiscales de la Flandre wallonne 1449-1549, *Commission historique du Nord*, Lille, t. 1 et 2.
- DEMOLON P., HALBOUT H., LOUIS E., LOUIS-VANBAUCE M. (1990) - Douai Cité médiévale Bilan d'archéologie et d'histoire, *Archaeologica duacensis*, n° 3, Douai, 70 p., ill.
- DESCHODT L. (2014). – Chronostratigraphie et paléoenvironnements des fonds de vallée du bassin français de l'Escaut. Thèse Dr., Université Paris-I – Panthéon-Sorbonne, Paris, 632 p.



- DESOIGNIES J. & SANGNIER P. (1968). – Carte géologique de Carvin, (feuille XXV-5), B.R.G.M. édit., Orléans.
- HANKE R. (1982). – Formation et gestion du temporel de l'abbaye de Flines au XV^e siècle, *Les Amis de Douai*, t. 8, n°12, p. 229-235.
- HAUTCŒUR É. (1873-1874). – Cartulaire de l'abbaye de Flines, L. Quarré, libraire, Lille, t. 1 et 2, 1029 p.
- HAUTCŒUR É. (1874). – *Histoire de l'abbaye de Flines*, L. Quarré, libraire, Lille, 1874, 553 p.
- HEDDEBAUT M. (1998). – Les aménagements hydrauliques autour de l'abbaye de Flines, *Pays de Pévèle*, n° 43, p. 29-34, ill.
- HEDDEBAUT M. (2000). – La société houillère de Flines-lez-Râches, *Pays de Pévèle*, n° 48, p. 19-24.
- HEDDEBAUT M. (2001). – Note sur la brasserie et la bière à l'abbaye cistercienne de Flines, *Pays de Pévèle*, n° 49, p. 43-46.
- HEDDEBAUT M. (2002). – La création du canal de la Haute-Deûle 1687-93 et ses répercussions, *Pays de Pévèle*, n° 51, p. 25-32.
- HEDDEBAUT M. (2012). – Du cordeau Bickford à la poudrière de Flines-lez-Râches, *Pays de Pévèle*, n°72, p. 40-43.
- HEDDEBAUT M. (2021). – Flines-lez-Râches L'abbaye cisterciennes de l'Honneur Notre-Dame, *Les Amis d'Arkeos*, Douai, 20 p.
- LOUIS E. (1990). – Alimentation de Douai en eau, au Moyen Âge. In Douai, cité médiévale, DEMOLON P., HALBOUT H, LOUIS E. et LOUIS-VANBAUCE M. (coord.), *Archaeologica Duacensis*, n 3, Soc. archéologique Douai, p. I-5 à I-39
- MEILLIEZ F. & BELIN J-J. (2022). – Territoire et matériaux, géologie et histoire : visite en Pays de Pévèle. *Ann. Soc. géol. Nord*, ce volume :
- VAN VLIET-LANOË B. (2005). – La planète des glaces. *Vuibert éd.*, 470 p. ISBN 2-7117-5377-8
- WARIN B. (1985) – Flines-lez-Râches Un village sous la Révolution, Flines-lez-Râches, 188 p.